

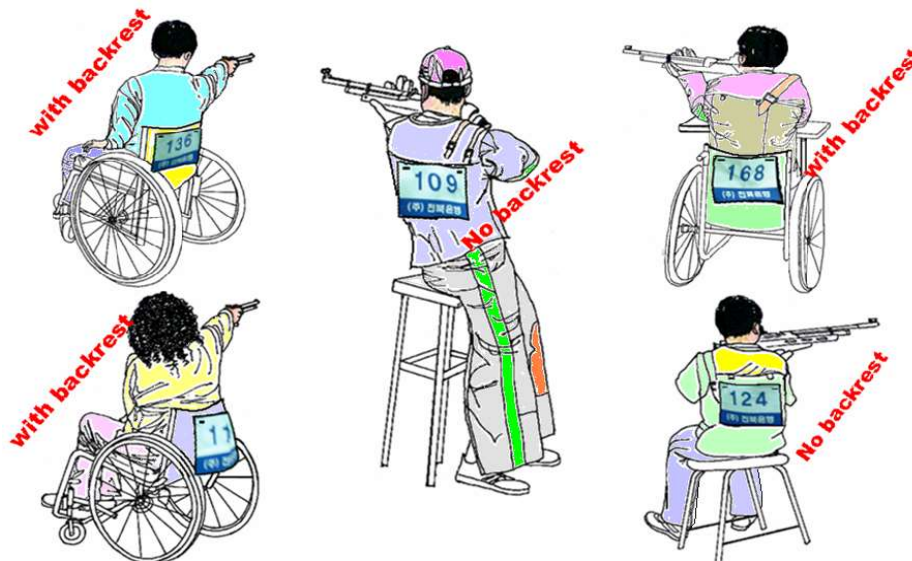


## Clarifications

Février 2019

### 1 Dossards

#### 1.1 Note



### 2 Barre de contrôle pour la flexibilité des ressorts.

#### 2.1 Explication du contrôle

Règle n°	Règle
2.9.13.2	Les règles 2.9.13.2/2.9.13.3 du règlement technique WSPS en cours et les règlements ont montré qu'ils ne sont pas suffisamment clairs
2.9.13.3	

Tous les ressorts sont contrôlés et marqués au Contrôle des Équipements de la manière suivante. Tout ressort défaillant sera contrôlé dans les quatre positions.

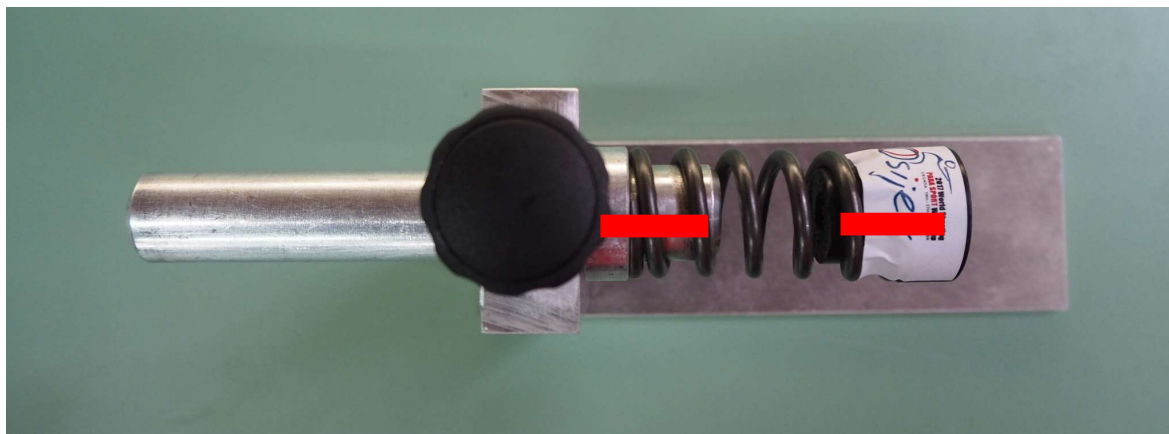
Le ressort sera d'abord contrôlé avec la spire ouverte sur le dessus. Si le contrôle est concluant, le ressort sera marqué au sommet, avec une vignette adhésive propre au contrôle d'équipement.

Si le contrôle échoue, le ressort sera contrôlé jusqu'à 3 fois dans différentes positions en le tournant de 90° à chaque fois dans le sens horaire à partir de la position avec la spire ouverte. Dès que le contrôle est concluant, le ressort sera marqué avec une vignette adhésive dans la position opposée à celle du contrôle ; en complément, la vignette adhésive et la tige support seront marquées avec un épais trait rouge.





En compétition, tous les ressorts utilisés auront la vignette adhésive (et éventuellement le trait rouge) face à l'athlète, ainsi la vignette adhésive du Contrôle des Équipements sera clairement visible par les arbitres du pas de tir.

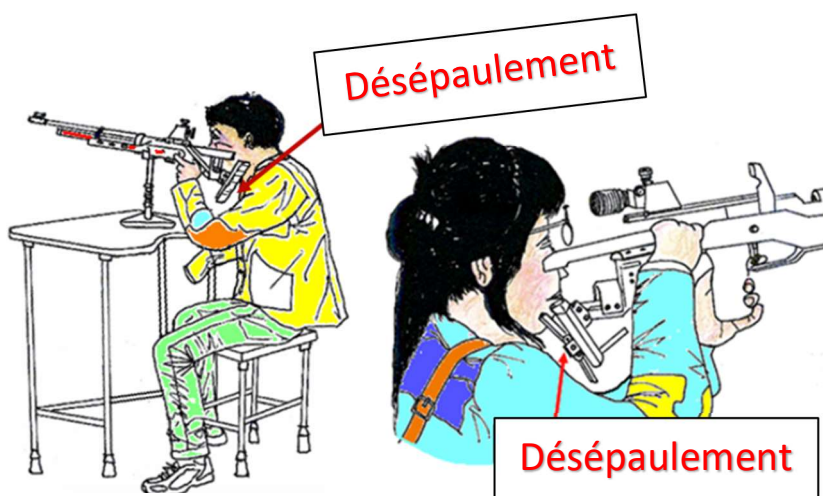


### 3 Règles Carabine

#### 3.1 Position debout SH2

Les Athlètes doivent se souvenir qu'ils doivent désépauler entre chaque tir y compris en Finale !

Si la déficience de l'athlète ne permet pas aux deux bras de soutenir la carabine lors du tir l'athlète peut reposer son bras qui ne tire pas sur la carabine ou sur son corps (à condition que le bras soit détendu et ne soit pas utilisé de sorte à obtenir un soutien supplémentaire et un avantage injuste). Si une table est utilisée pour fixer le support, le bras qui ne tire pas ne doit pas être en contact avec cette table. **Aucune partie du corps de l'Athlète ne doit toucher les pieds de la table.**





## 4 Règles Pistolet

### 4.1 Note

Règle n°	Règle
4.1.3	<p>P3 position «prêt»:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si la table de tir du stand 25m est trop haute pour que les athlètes assis puissent avoir le bras à 45° dans la position «prêt», cette position «prêt» pourra être le point le plus bas le plus proche de la surface de la table de tir du stand.</li><li>• En aucun cas, le pistolet ne peut reposer sur la table de tir du stand pendant la position «prêt» !</li><li>• Les athlètes doivent avoir un accord pour adopter cette position «prêt» modifiée. La décision d'autoriser cette position «prêt» modifiée est à la discrétion du Délégué Technique.</li></ul>